



CAPA de refus de titularisation et de congés formation

Déclaration des élu.es SNES-FSU

Mercredi 06 juillet 2022

Tout ça pour ça ! Après les annonces tonitruantes de l'ex ministre de la Fonction publique Mme de Montchalin il y a plus de trois mois sur un dégel significatif du point d'indice, le nouveau ministre a annoncé une augmentation du point d'indice de seulement 3,5%, très en deçà du niveau d'inflation estimé, et probablement sous-estimé, à 5,2%.

Après un quinquennat entier où le gouvernement s'est acharné à maintenir le point d'indice gelé, cette augmentation ne saurait compenser les pertes ni réparer les conséquences lourdes pour les conditions de vie d'un grand nombre de personnels, en particulier les bas salaires et les plus précaires.

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie, cumulée à la dégradation résultant de 12 années de quasi-gel du point appelle pourtant une mesure d'une toute autre ampleur, avec une revalorisation d'urgence immédiate de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de tou-tes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies. Pour la FSU, la situation impose une négociation immédiate sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est un enjeu de société, car il y va de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire. La FSU considère donc ces 3,5% comme une première étape, décevante car largement insuffisante, et qui en appelle d'autres sans délai, tant cette augmentation est en décalage avec la réalité de l'évolution du coût de la vie. Par ailleurs, la FSU exige que soit rapidement concerté un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur l'augmentation des prix.

Dans ce contexte, les récentes prises de parole du nouveau ministre de l'Education ne sont pas de nature à changer la politique menée par son prédécesseur : concertation après la rentrée au niveau local, augmentation des rémunérations sous conditions, généralisation de l'expérimentation marseillaise...mais rien, ou presque rien sur la rentrée 2022 (en dehors d'une cellule de rentrée dans les rectorats à partir du 22 août), alors même que l'actualité de ces dernières semaines a montré l'urgence à préparer la rentrée. Les *job dating* organisés par certains rectorats illustrent à la fois la gravité de la crise du recrutement mais aussi la légèreté avec laquelle l'institution traite cette question, accreditant alors l'idée qu'enseigner est un métier qui peut s'improviser, participant ainsi de la dévalorisation de nos métiers. Rien n'est annoncé en termes de moyens alors même que près de 7 900 emplois ont été supprimés depuis 5 ans dans le second degré. De plus, contrairement à la fable de Jean-Michel Blanquer, ces deux dernières années n'ont pas été normales en raison du Covid et les conséquences pédagogiques du confinement, de l'hybride et des divers pics épidémiques sont bien réelles, pourtant aucun dispositif pédagogique permettant de travailler sur ces difficultés des élèves n'a été mis en place.

La réforme de la formation et des concours, contre laquelle se sont mobilisés les syndicats de la FSU, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales, dégrade de manière importante les conditions d'entrée dans le métier d'une grande partie des enseignant-es et CPE stagiaires à partir de la rentrée 2022. Le nombre de postes non pourvus prouve bien une nouvelle fois la crise de recrutement et d'attractivité de nos métiers.

Certains stagiaires feront désormais leur stage à temps plein alors qu'ils le faisaient jusque-là à mi-temps.

Dans l'attente d'une remise à plat totale de la réforme, la FSU demande qu'un allègement de service leur soit accordé et que leur formation s'effectue pendant le temps de classe comme le prévoit explicitement l'arrêté du 4 février 2022, à savoir que le « crédit de jours de formation donne lieu à un allègement du service d'enseignement du stagiaire ».

Toutes les dispositions visant à libérer une journée ne feront que rajouter du temps de travail aux fonctionnaires stagiaires et les fragiliseront. Des moyens de remplacement doivent être prévus à cet effet, afin d'assurer la formation aux stagiaires dans de bonnes conditions et la continuité du service public d'éducation.

Par ailleurs, les syndicats de la FSU réitèrent leur demande de pré-recrutements, d'entrée progressive dans le métier et d'une revalorisation salariale pour tous les stagiaires. Ils refusent la contractualisation des étudiant·es au profit d'un statut d'étudiant·e fonctionnaire et exigent une revalorisation des indemnités des tutrices et tuteurs.

Concernant les congés formations, le volume octroyé par le ministère reste très insuffisant au regard des nombreuses demandes. Pour les certifiés, le nombre de demandes pour la préparation de l'agrégation reste écrasant, montrant en cela que les congés de formation sont devenus pour la profession un outil de promotion permettant d'augmenter ses chances d'obtenir ce concours. Les promotions à la hors-classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial sont désormais publiées dans notre académie en toute fin d'année scolaire, nous ne pouvons que le regretter. De même que nous ne pouvons que regretter également que le mouvement intra 2022 laisse des postes non pourvus en nombre et aboutisse à des barres qui continuent leur explosion dans plusieurs disciplines. Les salles des professeurs acceptent de plus en plus mal les informations partielles et démoralisantes, plus que jamais un retour au paritarisme est nécessaire pour apporter à chacun les informations auxquelles il a droit et pour garantir par son contrôle l'équité des opérations effectuées.

Aussi le président de la République ne peut plus ignorer les attentes et revendications des personnels dont la FSU est notamment porteur : investissements massifs dans les Services Publics, retraite à 60 ans à taux plein, égalité femmes-hommes dont l'égalité salariale, revalorisation des carrières, des grilles indiciaires et du point d'indice, suppression de la loi TFP, abandon de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat, des recrutements statutaires à la hauteur des besoins tant en termes de postes devant élève qu'en termes de postes de remplaçants.